

## VUE D'ENSEMBLE

---

Le Groupe Alltech garantit les systèmes de caméra de marque NBS-CAM, avec toutefois certaines réserves. Le Groupe Alltech garantit, pour la période énoncée ci-dessous, ces produits contre les défauts de fabrication et de matériaux, dans la mesure où ils sont installés, exploités et entretenus conformément aux instructions spécifiques du Groupe Alltech.

## PÉRIODE DE GARANTIE

---

- La période de garantie est valide 1 an à compter de la date d'installation ou de la date de vente inscrite sur la facture.
- La responsabilité du Groupe Alltech en vertu de cette garantie est limitée à la réparation de la pièce ou le remplacement de tout produit retourné en atelier. À noter que la main-d'œuvre sur chantier ainsi que le déplacement ne sont pas couverts.
- Cette période de garantie peut être transférée à n'importe quel propriétaire successeur de la machine originale.
- Les pièces de remplacements installées durant la période de garantie n'étendront pas la garantie normale du fabricant. Cependant, les pièces installées porteront leurs propres garanties (1 an, pièce uniquement).

## EXCLUSIONS

---

### **Ce qui N'EST PAS couvert par la garantie :**

- Usure normale des pièces.
- Endommagement du matériel en cours de transport (déposition de réclamation auprès du transporteur).
- Installation inappropriée, non conforme aux directives du fournisseur ou aux homologations OEM.
- Détérioration due à l'usure normale, corrosion, dommage, accident, entreposage ou exploitation inappropriée.
- Modification de l'appareil, usage de pièces copiées ou de la compétition, réparations par un personnel non autorisé.
- Garantie du système expirée.
- Toute tentative de réparation faite par le client sans autorisation de la part du Groupe Alltech

**ATTENTION!** En aucun cas, vous devez tenter d'ouvrir ou de démonter les composantes du système, sans quoi votre garantie sera annulée.